Société Suisse de Médecine Interne

Dispositions d'exécution relatives à l'art. 2.4 du Programme de formation postgraduée «Médecine Interne» du 1er janvier 2000

Justifier de la participation à une publication scientifique au moins

- En plus de la thèse de doctorat requise selon l'art. 13 du Règlement sur la formation postgraduée de la FMH en vue de l'obtention d'un titre de spécialiste FMH (le Programme de formation postgraduée «Médecine Interne» est basé sur cet article du Règlement de formation postgraduée qui est prioritaire et ne comprend aucun règlement particulier sur la thèse de doctorat), la participation à une publication scientifique est exigée en tant qu'auteur principal ou coauteur. Sont acceptés, les travaux originaux traitant d'un thème de la médecine (sans restriction à des thèmes ou problèmes de la Médecine Interne), y compris la présentation de cas. Les compilations ne sont pas considérées comme travaux originaux.
- Le travail doit paraître dans une publication scientifique ou médicale.
- Les «abstracts» ne sont pas considérés comme publication scientifique, vu qu'il s'agit généralement de résumés de travaux scientifiques établis et soumis avant que ceux-ci n'aient été achevés.
- Si la thèse de doctorat a été publiée dans son entier, d'une manière élargie ou encore légèrement résumée dans une publication scientifique ou médicale, elle est considérée comme publication scientifique et répond donc aux exigences du § 1 de l'article 2.4.

Justifier de la participation à 3 cours de formation postgraduée au moins organisés par la Société Suisse de Médecine Interne (SSMI)

- Sont reconnus, les cours officiels de formation postgraduée organisés par la SSMI elle-même ou en collaboration avec celle-ci ainsi que les cours d'une durée de 8 heures au moins, agréés par la Commission de formation continue de la SSMI comme répondant aux critères de formation continue obligatoire selon le Règlement de formation continue de la FMH.
- * Madame B. Meyer de l'AKM Congress Service, Clarastrasse 57, 4005 Bâle, tél. 061 686 77 77, fax 061 686 77 88, est responsable administrativement pour l'organisation de *l'assemblée annuelle*. Pour toutes questions relatives à l'aspect scientifique de toutes les manifestations ainsi qu'à l'organisation des cours de formation postgraduée, vous voudrez bien vous renseigner auprès de chacun des responsables mentionnés plus haut.

 Les cours officiels de formation postgraduée de la SSMI ainsi que les principaux cours reconnus sont publiés annuellement dans le Bulletin des médecins suisses.

Cours officiels de formation postgraduée 2001 de la Société Suisse de Médecine interne SSMI

Les cours suivants sont reconnus officiellement pour l'an 2001 en tant que formation postgraduée valable pour l'admission à l'examen de spécialiste et pour l'octroi du titre FMH de Spécialiste en Médecine Interne. La participation à ces cours vaut également pour la formation continue.

27.–28.4.2001	Cours officiel de formation postgraduée SSMI*, St. Gall Prof. R.L. Galeazzi tél. 071 494 10 02, fax 071 494 28 76
1012.5.2001	Assemblée annuelle de la SSMI,* Palais Beaulieu, Lausanne Prof. A. Pécoud tél. 021 345 23 00, fax 021 345 20 93
31.8.2001	Cours de formation postgraduée à l'occasion du 125° anniversaire de la Policlinique médicale universitaire de Bâle* Prof. M. Battegay tél. 061 265 50 05, fax 061 265 46 04
15.11.2001	Cours officiel de formation postgraduée SSMI*, Institut agricole de Grangeneuve, Posieux près Fribourg Prof. C. Regamey Renseignements: Mme M. Renevey, tél. 026 322 62 56, e-mail: manoren@bluewin.ch

Sont également reconnus pour l'admission à l'examen de spécialiste, les cours reconnus par la Commission de la Formation continue de la SSMI selon les critères du Règlement de *formation postgraduée* de la FMH et d'une durée de 8 heures au moins par jour ou par unité. Pour toutes autres questions relatives à la formation postgraduée, veuillez vous adresser directement au Secrétariat général de la FMH à Berne, fax 031 359 11 12.

Sont en outre reconnus en tant que *formation continue*, tous les cours répondant aux critères de la formation continue en Médecine interne selon Programme de formation continue de la SSMI.

Pour toutes questions auxquelles vous n'auriez pas réponse après lecture du Programme de formation continue, veuillez vous adresser au bureau de la SSMI, *info@sgim.ch*.

Si des doutes subsistent auprès des organisateurs au sujet de cours organisés ou sponsorisés par l'industrie, ceux-ci voudront bien s'adresser au Président de la Commission de formation continue, le Dr Martin Schneller *mschnell@hin.ch*. Pour les cours organisés sans sponsoring de l'industrie, le bureau de la SSMI peut en général fournir les informations nécessaires sur *info@sgim.ch*.

Un relevé des cours de formation continue est également publié dans le Calendrier des congrès de la FMH (supplément du Bulletin des médecins suisses) ou peut être consulté sous www.emh.ch.